Mardi 16 Mai. (N° 58.) 24e Année. — 1865.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	13 minutes	du matin,		Poste.
9 —	04 —	—		Omnibus.
2 —	08 —	soir,		Omnibus.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	11 —	—		Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	25 minutes	du matin,		Mixte (prix réduit).
7 —	55 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
11 —	56 —	—		Omnibus-Mixte.
5 —	47 —	soir,		Omnibus.
9 —	59 —	—		Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une dépêche de Vienne annonce que la réponse du gouvernement autrichien à la dépêche du cabinet de Berlin a été expédiée. Le cabinet de Vienne déclare que les propositions à faire aux Etats des duchés seront présentées en commun par les deux grandes puissances, et que le duc d'Augustenbourg pourra continuer à résider dans les duchés pendant la durée de la session.

Le gouvernement autrichien admet la mise en pratique de la loi électorale de 1848.

L'*Abendpost* (édition du soir non-officielle de la *Gazette de Vienne*) déclare que l'ambassadeur autrichien à Rome, M. de Bach, n'a pris aucune part aux négociations de la mission Vegezzi, mission concernant uniquement les affaires ecclésiastiques.

Le général La Marmora, après avoir accompagné le roi Victor-Emmanuel à Florence, est retourné à Turin pour y surveiller les derniers préparatifs du déménagement ministériel.

L'honorable président du conseil doit se rendre définitivement à Florence du 20 au 25 de ce mois.

La légation française se transportera dans la nouvelle capitale italienne à la même époque.

Lord Palmerston est depuis quelque temps tenu éloigné des séances de la chambre des communes, par les suites de sa dernière attaque de goutte.

Cette absence se fait vivement sentir, car, dans la discussion du bill sur la loi des pauvres, à laquelle quelques membres tories font une violente opposition, on n'est pas parvenu à s'entendre.

Comme on avait exprimé l'opinion que lord Palmerston ne travaillait pas suffisamment, le comte Granville a dit aux membres de l'Université de Londres que jamais une plus injuste accusation ne fut portée contre quelqu'un.

« Lord Palmerston, a-t-il dit, est le travailleur le plus infatigable que l'on connaisse, il l'a toujours été ; peu de jeunes gens voudraient travailler comme travaille lord Palmerston, arrivé qu'il est à l'âge de quatre-vingts ans, pour le bien de son pays. »

D'après des renseignements particuliers, la santé de lord Clarendon serait fortement ébranlée, et quoique cet homme d'Etat éminent ait assisté récemment à un conseil de cabinet, on craint que l'affaiblissement général de sa constitution ne le force, au moins pour quelque temps, à suspendre le cours de ses occupations officielles.

On assure à Londres, dit l'*International*, que M. Edmunds sera exclu de son club, ce qui constitue la punition morale la plus sévère qui existe en Angleterre.

La *Correspondance Bullier* donne, au sujet de la santé du roi des Belges, les renseignements suivants.

Les trois dernières journées ont été bonnes pour le roi. Le retour du duc de Brabant a fait une excellente impression morale dont l'effet dure encore ; mais il faudrait un plus grand nombre de journées du même genre, il faudrait en outre des symptômes plus accusés, pour prévoir une issue heureuse. Je ne puis pas vous donner cette espérance. Je sais que l'oppression dont le roi s'est plaint n'a pas cessé malgré les ponctions opérées.

Mercredi, le comte de Flandre s'est montré dans les galeries Saint-Hubert ; il s'y est promené, ce qu'il ne fait jamais. On ne doute pas qu'il n'ait voulu complaire à un désir que le roi a formellement exprimé.

On aura rarement vu autant de présence d'esprit dans l'exercice de la royauté chez un souverain affaibli par l'âge et la maladie.

Par le paquebot transatlantique *Floride*, nous avons des avis de la Vera-Cruz du 15 avril.

L'*Estafette*, journal impérialiste de Mexico, publie des nouvelles qui ne laissent pas que d'inspirer de sérieuses craintes sur l'état intérieur de l'empire de Maximilien. La soumission n'est pas aussi générale que d'autres journaux nous le disent. Nous lisons en effet dans l'*Estafette*.

« Le courrier de Michoacan apporte une fâcheuse nouvelle; Puruandiro, l'un des centres de population les plus importants du Département, est tombé au pouvoir des insoumis. Menacée depuis plusieurs jours, la ville a été attaquée le 25, et elle est tombée presque sans coup férir, car le détachement formant sa garnison se réduisait à une quarantaine d'hommes. Cependant cette poignée d'hommes, sous les ordres du commandant Isasi, paraît avoir tenu tête aux assaillants ; cette attitude, si elle n'a pas sauvé, a du moins permis aux personnes les plus compromises de se mettre en lieu sûr. Le nombre en est assez grand, car Puruandiro s'était distinguée, entre tous les autres villes du Département, par l'ardeur avec laquelle elle avait embrassé la cause de l'Intervention et de l'Empire. C'était là un crime impardonnable aux yeux des chefs insoumis, qui l'ont fait expier à la population par de cruelles représailles ; la ville a été livrée au pillage ; et ensanglantée par de sauvages exécutions ; en outre bon nombre d'habitants ont été réduits en captivité.

» Les bandes qui viennent de se signaler par ce nouvel exploit ont pour principaux chefs Pueblita, Ronda et Garnica ; au moment où elles se sont présentées devant Puruandiro elles comptaient environ 1,500 hommes. Les correspondances particulières expriment la crainte que les excès dont cette ville a été victime, ne se renouvellent dans d'autres centres de population.

» Les guérillas de Macias et de Naranjo continuent à battre le pays en exerçant sur leur passage les excès les plus révoltants.

» Des symtômes d'agitation se produisent parmi les Indiens incivilisés ; dernièrement, une de leurs bandes, au nombre de quarante guerriers, a attaqué et détruit un convoi mercantile ; cinq ou six des conducteurs ont été massacrés. »

Le *Phare de la Loire* publie également les renseignements suivants :

La cour martiale de Mexico a, dans sa séance du 29 mars, condamné à la peine de mort le nommé Francisco Ortiz, reconnu

---

FEUILLETON. 6

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(*Suite.*)

— Les pilotes du Conquet, de braves gens, poursuivit le naufragé, me donnent à boire, à manger, une pipe, du tabac et cette paire de souliers, qui n'est pas mauvaise. Je pars pour Brest. Je traverse Plougonvelen, où je pensai à vous en riant, et où j'eus comme un brin de tristesse, voyant le cimetière où dorment mes parents et les vôtres, de façon que j'entrai à l'église, ayant à faire plus d'une prière, ça se comprend.

— Ça se comprend ! répétèrent gravement Tanguy Pellec et sa femme.

— Sortant de là, une bonne vieille veut me donner l'aumône :

« — Merci ! ma commère, je n'ai pas le sou, c'est vrai, et mes habits, qui ont vu deux naufrages, ne tiennent plus ; mais j'ai de bons souliers, je viens de déjeuner au Conquet et je souperai chez des amis, s'il plaît à Dieu. Tel que vous me voyez, je suis maître au marchand et second maître au service.

» — Entrez donc chez moi, j'ai deux fils sur mer ; buvez un coup et prenez ce morceau de pain ; ça vous servira peut-être, si vous allez loin.

» — Je vais à Gouesnou, passant par Brest.

» — C'est beaucoup de chemin, » dit-elle en mettant dans mon pain un gros morceau de beurre.

— Je prends la pitance et ça m'a servi, comme vous allez voir. — A moitié chemin, les gendarmes de terre me courent dessus et me demandent mes papiers. Sans écouter mes raisons, ils me mènent droit au bagne :

« — Une figure comme celle-là, disait le brigadier, déroute tous les signalements.

» — Mais j'ai une barbe de six mois. »

Le commissaire du bagne, voyant ma barbe, dit que je ne puis pas être le forçat évadé qu'on cherchait. — Bon ! mais au lieu de me laisser tranquille, on me mène au commissaire des classes.

« — J'y allais tout seul.

» — Tu iras de compagnie. »

Et, encore une fois, je traverse Brest, suivi par les gamins, qui me criaient : « *Cigal* ! » Enfin, j'étais au bureau des classes, où je me pensais paré.

« — Qui es-tu ? me demande le commissaire.

» — Yves Guillou, dit Barbejean, second maître de manœuvres de première classe, né natif de Plougouvelen, classé au port de Brest, mon commissaire. »

Le commissaire ouvre son grand registre, y trouve mon nom, me regarde, lit dans le registre, me regarde encore, hausse les épaules et me rit au nez :

« — Toi ! Yves Guillou, dit-il, je connais la couleur !

» — Ah çà ! mon commissaire, si je ne suis pas Guillou, qui suis-je donc ?

» — Un flibustier ; je sais ton numéro.

» — Possible ! mon numéro n'a pas changé, n'étant pas tombé avec moi dans l'huile de baleine bouillante. »

Sans en demander plus long, le commissaire sonne pour me faire mener par les gendarmes maritimes à la prison de Pontaniou.

« — Assez de gendarmes, comme ça ! » que je me dis à part moi. La patience me manquait à la fin. Sur le quai de Recouvrance, je me dégage, je prends ma course, j'entre à l'*Ancre d'or* :

« — Bonjour, l'hôtesse ; je suis matelot, et les gendarmes m'appuient la chasse ! »

L'hôtesse se met à rire, en me montrant la route du toit. J'enjambe la lucarne, je saute de l'autre bord de la rue, je passe trois maisons, je me cache dans une cheminée, où je mange mon pain et mon beurre tout doucettement. A la nuit, je descends ; je gagne les remparts, d'où je me glisse dans les fossés. J'avais un couteau, je coupe ce bâton et me voici ! — Demain, au marché, cousine, vous m'achèterez un pantalon de toile, une bonne chemise de laine et un bonnet de travail. Je veux être propre pour aller chez M. le curé.

— Quel métier d'enfer ! s'écria Pellec. Voyons, Guillou, n'as-tu pas assez navigué ? Demeure avec nous...

— En douceur ! fit le marin. Si j'avais voulu, j'aurais un château ; mais, tant que je serai solide, tel que vous me voyez, je naviguerai, c'est mon tempérament ! Puisque tu as toujours eu deux ans de plus que moi, tu sais, au bout du compte, que je ne suis pas trop vieux, malgré mes vingt-cinq ans de mer. J'ai commencé vers douze ans, ça me fait dans les trente-sept ans, m'est avis. Toi, tu t'es marié jeune et tu as un grand garçon, capable de te rem-

coupable de vol à main armée sur la grande route.

M. Francisco Granados Maldonado a été nommé préfet municipal de Tapeaca.

Le *Idea Liberal* formule des plaintes au sujet de l'administration de M. Torres Larrainzar, préfet de Cholula.

D'après ce journal, l'ayuntamiento aurait suspendu le paiement des dettes contractées pour les fêtes données à l'occasion du séjour de l'empereur et de l'impératrice.

Des troubles sur lesquels aucun renseignement bien précis ne nous était parvenu, ont eu lieu il y a peu de temps à Puebla. Voici les détails encore obscurs et incomplets qui ont été fournis par une note de l'état-major général communiquée à l'*Estafette*, de Mexico :

« Chacun se rappelle encore l'agitation qui s'est produite à Puebla, il y a quinze jours environ, au moment où les troupes françaises allaient quitter cette place pour la laisser à la garde des contingents autrichiens. Egarés par des bruits mensongers, des habitants de Puebla furent entraînés par des manifestations hostiles à l'autorité, et les troupes furent dans la triste obligation de faire usage de leurs armes pour dissiper les rassemblements et rétablir la tranquillité.

» Il est résulté d'une enquête soigneusement dirigée à la suite de ces désordres, que les bruits qui avaient été mis en circulation étaient complètement faux ; c'était le résultat d'une intrigue basée sur un odieux mensonge; nous connaissons maintenant les auteurs de de cette intrigue ; ils appartiennent à un parti constamment hostile à toutes les mesures qui ont un caractère de grandeur et de progrès, un parti qui ne recule même pas devant la calomnie quand elle peut être utile à ses intérêts et produire quelque agitation dans le pays.

» Heureusement, le bon sens des habitants de Puebla a bientôt fait justice de ces calomnies; et il ne reste plus, d'aussi basses accusations, que le regret d'y avoir cru un jour et un surcroit de confiance dans ces troupes aussi disciplinées que braves, qui ne sont venues au Mexique que pour y aider à la consolidation de l'ordre, de la tranquillité et de la prospérité publique. »

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante, qui a subi un retard de quelques heures par suite d'un dérangement occasionné sur la ligne par les derniers orages :

Alger, 11 mai, 6 h. du matin.

Hier, Sa Majesté a donné beaucoup d'audiences et a travaillé plusieurs heures avec le maréchal gouverneur. Dans l'après-midi, l'Empereur, accompagné du duc de Magenta, est allé visiter en détail le jardin d'essai si habilement disposé par M. Hardy. Sa Majesté s'est rendue au bassin de raboud, dont elle a admiré le beau travail et les grandes proportions.

Le soir, Sa Majesté a daigné honorer de sa présence la représentation de *Rigoletto*, donnée au Théâtre-Impérial.

Ce matin, l'Empereur part pour Médéah ; en passant, il doit visiter Blidah.

Le temps est magnifique, bien qu'annonçant un peu de chaleur pour la journée.

La santé de Sa Majesté continue à être parfaite, malgré le travail incessant, la contention d'esprit et les fatigues réelles de ce voyage d'un si haut intérêt; aussi la population tout entière, par l'unanimité de son chaleureux accueil chaque fois qu'elle a occasion de saluer l'Empereur, témoigne de sa reconnaissance et de son dévouement pour le souverain qui est venu étudier par lui-même et chercher la solution d'intérêts si divers et si compliqués.

Blidah, le 13 mai, 1 heure.

L'Empereur vient d'arriver à Blidah pour se rendre à Alger. En passant par les gorges de la Chiffa, Sa Majesté n'a cessé d'admirer le magnifique travail de cette route, taillée dans le roc, qui a été conçue et exécutée par le capitaine du génie Bouteilloux, aujourd'hui général de division. Cette route, pour sa hardiesse et les difficultés vaincues, n'a pas de rivale en Europe.

Malgré la chaleur assez ardente de ces deux journées, l'Empereur n'a pas éprouvé la moindre fatigue.

Alger, 13 mai, 12 h. 36 soir.

L'Empereur doit s'embarquer sur l'*Aigle*, à cinq heures, pour se rendre à Oran.

Le temps est beau, et la mer promet d'être bonne.

Une dépêche ultérieure annonce que l'Empereur est parti pour Oran.

Le *Siècle* a reçu du ministère de l'intérieur le *communiqué* suivant :

Dans son numéro du 9 mai, le journal le *Siècle* publie un article intitulé : *Situation politique intérieure*, dans lequel, à propos du service de l'instruction primaire dans Paris, et notamment dans le dix-huitième arrondissement, l'administration municipale est mise en cause par des interprétations qui tendraient à faire croire qu'elle néglige, pour d'autres intérêts, le développement des établissements scolaires. « Quand des ouvriers, pères de famille, se présentent pour faire admettre leurs enfants à l'école dans le dix-huitième arrondissement, dit le *Siècle*, on leur répond : Il n'y a pas de places! Mais faites-en, faites-en à tout prix ; car il s'agit ici d'nn intérêt de premier ordre. »

Au lieu de donner ces conseils inutiles, le *Siècle* eût mieux fait de se rendre un compte exact de la situation des choses, qui prouve, jusqu'à l'évidence, toute la sollicitude de l'administration municipale pour un service public qu'elle considère comme de premier ordre.

En 1860, au moment de leur annexion à Paris, les territoires composant le dix-huitième arrondissement ne comptaient que 8 écoles (4 de garçons et autant de filles) où 1,767 enfants seulement étaient admis. En 1865, le dix-huitième arrondissement en possède 13, qui reçoivent 3,267 enfants.

Les projets en cours d'exécution ne sont pas moins importants pour le dix-huitième arrondissement que les résultats acquis. Un avenir très-prochain verra se terminer les écoles nouvelles de la rue du Poteau, de la rue des Portes-Blanches, et l'agrandissement de celles de la place de la Mairie, de la chaussée Clignancourt et de la petite rue Saint-Denis. Alors (c'est-à-dire en 1866), les écoles communales du dix-huitième arrondissement auront place pour 4,117 enfants. *(Communiqué.)*

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Paris, le 11 mai, au *Phare de la Loire :*

Le principal intérêt des nouvelles du jour se trouve dans les bruits relatifs au projet d'aliénation des forêts de l'Etat. Il est avéré que cette mesure a produit d'abord au Corps-Législatif une émotion assez vive, et que bon nombre de députés ne paraissaient rien moins que disposés à donner leur adhésion. Mais, d'après les avis les plus récents, cette première impression irait en s'adoucissant. Les partisans de la mesure se sont attachés à faire comprendre qu'il s'agit, en résumé, de transformer un capital moins productif (les bois à vendre) en d'autres capitaux (routes et canaux) plus productifs et d'une nécessité plus immédiate. On ajoute que les travaux projetés doivent avoir pour résultat de compenser la lacune opérée par l'aliénation proposée, en rendant exploitables des forêts restées jusqu'ici inaccessibles.

Le bruit courait hier à la salle des conférences du Corps-Législatif que la loi sur les chèques allait être retirée par le gouvernement. Le fait est qu'elle devait revenir aujourd'hui à la Chambre, et qu'aujourd'hui il n'y a pas eu de séance. C'est, tout au moins, un symptôme.

On croit que la discussion du budget commencera vers le 20. Une quarantaine d'orateurs se sont déjà fait inscrire.

La loge maçonnique de Pise vient d'envoyer à toutes les loges italiennes une circulaire pour les informer que le député Toscanelli, membre d'une loge de Turin, *s'est rendu indigne* d'appartenir à la maçonnerie, non-seulement à cause des principes qu'il a soutenus à la tribune à propos de la suppression des corporations religieuses, mais encore parce qu'on a appris de bonne source qu'il était inscrit parmi les *tertiaires des ordres bénédictin et franciscain*. Moine et franc-maçon à la fois, cela ne s'était pas encore vu. Il est probable que le député Toscanelli répondra.

On lit dans la *France :*

Un projet de loi, relatif aux chemins de fer d'intérêt local, vient d'être présenté au Corps-Législatif. Nos lecteurs savent l'importance que nous attachons à l'exécution par les départements et les communes des travaux d'utilité publique qui les intéressent directement. Il y a tout un système de décentralisation intelligente et d'initiative locale qui doit être vivement encouragé.

La dernière session des conseils généraux a prouvé que ces idées prévalent presque sur tous les points du territoire et qu'elles répondent à un besoin réel. C'est pour y satisfaire que le gouvernement a préparé le projet de loi que nous signalons, et dont l'exposé des motifs résume en ces termes le but et les avantages.

La loi dont nous venons de retracer l'esprit général et d'indiquer les dispositions, répond, nous ne saurions trop le dire, à un intérêt de premier ordre. Elle est destinée à jouer un rôle analogue à celui de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux, qui, en sillonnant le territoire de nombreuses voies, affluents des grandes routes décrétées en 1811 par Napoléon Ier, a fait pénétrer jusque dans les plus humbles villages l'activité, la richesse, et avec elles les lumières et la civilisation.

Notre magnifique réseau de chemins de fer, conçu sur un plan si conforme à l'organisation et à l'esprit unitaire de la France, grâce au savoir de nos ingénieurs, à l'intelligente persévérance des Compagnies, et surtout à la vive impulsion du gouvernement de Napoléon III, sera bientôt ouvert tout entier à la circulation.

Dans quelques années, tous nos chefs-lieux de départements, un seul excepté, celui de Mande (Lozère), 283 sous-préfectures, nos 5 grands ports militaires, 58 des principaux ports de commerce, 102 places de guerre, 131 villes de casernement, seront desservis; les lignes françaises seront reliées aux chemins étrangers par 30 points de nos frontières.

Ce vaste réseau national sera complété par les lignes de fer d'intérêt local.

Une ère nouvelle va s'ouvrir, où l'initiative des départements, des communes et des groupes industriels créera, avec l'assistance de l'Etat et sur les points où cela sera possible, un ensemble de lignes secondaires et d'embranchements destinés à faire profiter de cette grande et féconde découverte de l'application de la vapeur à la locomotion, des populations qui en sont encore privées, et que les lignes principales ne doivent pas desservir. C'est là, messieurs, une de ces entreprises à la fois utiles et glorieuses qui honorent un règne, et le Corps-Législatif, nous n'en doutons pas, sera heureux de s'y associer.

---

placer. Renonces-tu à labourer la terre? Non. Pourquoi donc renoncerais-je à labourer la mer? J'ai toujours eu un goût particulier à la ressemblance d'un soc de charrue avec le taille-mer d'un navire. L'un et l'autre, par la volonté de Dieu, donnent du pain au monde.

La mère Yvonne, secondée par ses filles, se hâtait de mettre sur la table du pain, du lard et de la bouillie de sarrasin.

— Pardonnez-moi, cousin, disait-elle. Je ne savais pas, quand je vous apportais à boire, que vous étiez presque à jeun.

— Grand merci, cousine. On soupera, puisqu'il y a de quoi, mais je n'étais guère à plaindre. Sur les six heures du matin j'ai mangé au Conquet du poisson comme le roi n'en a pas tous les jours dans son Louvre de Paris, qu'ils appellent *Tuileries* dans leur parler sans raison. A Plougouvelen, j'ai bu un bon coup. A Recouvrance, dans ma cheminée, cette après-midi, j'ai avalé mon pain et mon beurre. Arrivant ici, je n'avais que soif.

Malgré son dire, maître Barbejean soupa comme quatre. Déjà tous les hôtes de la ferme étaient faits à son étrange physionomie, dont l'état, du reste, n'était qu'accidentel et devait se modifier avec le temps. Tout en soupant, le parrain ne manqua pas de dire à son filleul :

— J'espère, mon petit Fil-de-Carret, que nous serons quelque jour un vaillant mousse et plus tard un fin gabier...

— Je l'espère bien aussi ! fit l'enfant breton.

— Non! Dieu nous en garde! s'écria la mère Yvonne avec effroi. Tenez, cousin, votre métier me fait peur, et je ne comprends pas que vous appeliez *jolie* votre vilaine et méchante mer.

— Du calme, cousine! Vous voici, toute Bretonne que vous êtes, parlant en Parisienne; pourquoi? — Parce que, étant pressé, je vous ai tassé mon histoire en bloc, sans vous conter nos bons moments. Mais, depuis que je cours le monde, j'en ai assez vu et appris pour être sûr que la terre est le pays de la misère. A bord, comme nous disons, il y a toujours du biscuit sur la planche et un hamac entre deux crocs. Nous n'avons ni fermage à payer ni mauvaise récolte à craindre ; jamais de dettes ni de soucis ; au bout du mois on a gagné sa paye, dont on n'a seulement pas besoin ; au retour du voyage, on touche son décompte et l'on a toujours trop d'argent. Enfin, lorsqu'on est vieux et qu'on ne peut plus courir la bordée du large, on a sa pension sur la caisse des invalides de la marine. Les paysans ni les ouvriers de n'importe quelle sorte n'ont une caisse pareille à eux, toute à eux. Viennent la vieillesse et la misère, rien, pas de droit à un sou. Le matelot, lui, tout en travaillant de son métier, à la pêche, au marchand ou au service, pourvu qu'il ait ses trois cents mois de navigation, devient quasiment petit rentier : c'est un dû !... Après ça, quant à ce qui est de votre vieux Barbejean, rapport à une idée à lui, voyez-vous, il a droit à un lit à l'hôpital de Saint-Malo.

Tanguy Pellec, fort peu têtu quoique Bas-Breton, admirait et approuvait. La mère Yvonne protestait en songeant aux propos irréfléchis de son dernier enfant.

— Le matelot est exempt de la conscription, disait encore Barbejean.

— La belle affaire ! puisqu'on le lève pour les vaisseaux de l'Etat...

— Où il continue son métier, sans rien désapprendre, au contraire, tandis qu'à terre, d'un paysan on vous fait un dragon, d'un menuisier un tambour, et d'un charron un pousse-caillou, de manière qu'au bout de sept ans ils s'en reviennent apprentis et fainéants, au lieu d'être bons travailleurs sachant leur état. C'est différent dans la marine. Quand tu reviens, après deux ou trois ans, pas plus, d'un vaisseau ou d'une frégate, sur ton bateau de pêche, ton caboteur ou même sur un grand navire marchand, tu y trouves mâts, vergues, voiles, tout plus petit, plus maniable; rien ne pèse; le métier est devenu cocagne.

— Ce que vous dites, cousin, reprit la mère Yvonne, n'empêche pas les matelots de maudire les commissaires des classes, les levées et le service; je les ai assez entendus !...

— Ne parlons pas des commissaires des classes, hormis un, s'entend, qui sera un jour tout seul de sa sorte dans le paradis pour faire la paire avec notre patron, cousine, le grand saint Yves, qui était, se dit-il, *avocat*, parlant par respect. Le service n'est pas du goût des marins, d'accord ; mais les paysans, les ouvriers, et les bourgeois aiment encore moins la conscription, et ils n'ont pas tort, vu que la conscription est pire.

— On reste sur terre, au moins !

— Pas toujours ; nous avons aussi des conscrits qui font leur sept ans dans la marine.

— Est-ce bien possible? interrompit la mère Yvonne, dont la sollicitude se reporta sur son fils aîné.

Voici le texte du projet de loi :

Art. 1er. — Les chemins de fer d'intérêt local, établis avec ou sans le concours des propriétaires intéressés, soit par les départements, soit par une ou plusieurs communes, sont soumis aux dispositions suivantes :

Art. 2. — Le conseil général arrête, sur la proposition du préfet, la direction des chemins de fer d'intérêt local, le mode et les conditions de leur construction, ainsi que les traités et les dispositions nécessaires pour en assurer l'exploitation.

L'utilité publique est déclarée et l'exécution est autorisée par décret délibéré en conseil d'Etat, sur le rapport des ministres de l'intérieur et des travaux publics.

Le préfet approuve les projets définitifs sur l'avis de l'ingénieur en chef, homolgue les tarifs et contrôle l'exploitation.

Art. 3. — Les ressources créées en vertu de la loi du 21 mai 1836 peuvent être affectées en partie par les communes et les départements à la dépense des chemins de fer d'intérêt local.

L'art. 13 de ladite loi est applicable aux centimes extraordinaires que les communes et les départements s'imposeront pour l'exécution de ces chemins.

Art. 4. — Les chemins de fer d'intérêt local sont soumis aux dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, sauf les modifications ci-après :

Le préfet peut dispenser de poser des clôtures sur tout ou partie du chemin.

Il peut également dispenser d'établir des barrières au croisement des chemins peu fréquentés.

Art. 5. — Des subventions peuvent être accordées sur les fonds du Trésor pour l'exécution des chemins de fer d'intérêt local. Le montant de ces subventions pourra s'élever jusqu'au quart de la dépense que le traité d'exploitation à intervenir laissera à la charge des départements, des communes et des intéressés.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

Aux termes d'un décret en date du 13 mai, inséré au *Moniteur*, la session du Corps-Législatif, qui devait être close le 15 mai, est prorogée jusqu'au 14 juin inclusivement.

— La commission des chèques a arrêté la nouvelle rédaction des articles qui lui ont été renvoyés.

— Le projet de loi relatif aux travaux extraordinaires répartit ainsi l'emploi des 360 millions qui doivent être dépensés en six années à partir de 1866, à raison de 60 millions par an :

Routes et ponts.	95,000,000 f.
Rivières.	63,000,000
Canaux.	32,000,000
Ports maritimes	135,000,000
Services hydrauliques et travaux d'amélioration agricole	35,000,000
	360,000,000

— Le rapport sur le budget sera distribué jeudi prochain au Corps-Législatif. Il formera un volume de plus de 800 pages.

La discussion commencera le lundi suivant.

— Le rapport sur la loi des conseils généraux et communaux sera déposé le 20 courant par M. Busson-Billault au Corps-Législatif.

— Abd-el-Kader doit arriver la semaine prochaine à Paris. Il a dû quitter Constantinople jeudi dernier.

— M. le baron de Hübner, ancien ambassedeur d'Autriche à Paris, rentré dans la vie privée depuis 1860, époque où il a quitté le ministère de la police à Vienne, est occupé en ce moment à écrire l'histoire du célèbre conclave de 1585, qui a eu pour résultat l'élection de Sixte-Quint. L'écrivain diplomate a entrepris dernièrement un voyage à Florence, dans le but de consulter les précieux documents que les archives de la Toscane renferment sur cet évènement important.

Chronique Locale.

Par décret de S. M. l'Impératrice-Régente, en date du 3 mai, M. Félix-Louis Binsse a été nommé huissier près le tribunal de première instance de Saumur, en remplacement de M. Guérin, démissionnaire en sa faveur. M. Binsse a prêté serment à l'audience du 11 de ce mois.

Nous lisons dans la *Foi bretonne*, du 13 mai, ce qui suit :

EXPOSITION DE SAINT-BRIEUC.

Liste des récompenses décernées par le Jury.

Peinture.

GENRE.

Mlle Yvonne de Kock, à Saumur : Médaille de bronze de 1re classe.

PAYSAGE.

M. de Kock, à Saumur : Médaille de vermeil.

NATURE MORTE.

Mlle Yvonne de Kock, déjà nommée : Médaille d'argent de 1re classe.

FLEURS.

Mlle Jeanne de Kock, à Saumur : Médaille d'argent de 2e classe.

A ces succès si flatteurs, nous devons ajouter celui que Mlle Yvonne de Kock vient encore d'obtenir à Paris, où elle avait exposé, cette année, pour la première fois; son tableau a été admis au salon qui été ouvert le 1er mai. Le livret que nous venons de nous procurer porte, en effet, la mention suivante :

« Mlle Yvonne de Kock, élève de M. Louis de Kock, son père.

N° 1,157. — L'Ile-Boucher, près Saumur. (Appartient à M. Faure). »

Nous ferons remarquer que l'acquisition du tableau par M. Faure, de l'Académie impériale de musique, vient pleinement justifier la distinction dont il a été l'objet et confirmer ainsi le vote du jury.

Les débuts de Mlle Yvonne de Kock nous avaient fait, d'ailleurs, présager son avenir; elle obtenait, en effet, à l'âge de quinze ans, une mention honorable à l'exposition de Rennes, et, l'année dernière, une médaille de bronze à l'exposition d'Angers.

Mlle Jeanne de Kock, qui se livre spécialement à la peinture de fleurs, n'a pas encore exposé à Paris, mais elle avait aussi précédemment obtenu, aux expositions de province, des succès trop importants pour que nous les passions sous silence. Indépendamment d'une médaille de bronze qui lui a été également décernée par le jury d'Angers, elle a exposé deux fois à Versailles, en 1863 et 1864, et ses œuvres ont été, chaque fois, jugées dignes d'être acquises par la Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise.

De pareils résultats, qui n'ont pas besoin de commentaires, font autant honneur au maître qu'aux élèves, et si nous en sommes heureux pour M. de Kock et sa famille, qui jouissent parmi nous d'une juste considération, nous avons lieu également de nous en féliciter pour nous-mêmes, puisque M. de Kock est professeur de dessin au collége et en possession de la confiance des familles.

Inutile d'ajouter qu'il avait lui-même fait ses preuves depuis longtemps, et que ses filles ne font que suivre ses traces, puisqu'il a eu plus de trente tableaux admis aux expositions de Paris, de 1838 à 1859.

Nous rappellerons en terminant que M. et Mlles de Kock ont été chargés, il y a quelques années, d'exécuter cinq grands panneaux décoratifs pour l'un des salons de la préfecture d'Angers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Le Corps-Législatifs'est réuni hier en séance pour la discussion de différentes lois d'intérêt local.

L'ordre du jour ne contient qu'un seul projet d'intérêt général, le projet relatif à la pêche du saumon et de la truite.

Une dépêche de Metz, publiée par l'*Indépendance*, annonce que le maréchal Forey a reçu l'ordre d'aller complimenter le roi de Prusse lors de son voyage dans les provinces rhénanes, au nom de l'Empereur Napoléon.

Les journaux de Turin annoncent que M. Vegezzi est sur le point de repartir pour Rome.

Les dernières nouvelles de Lisbonne expliquent le télégramme qui a annoncé que le 10 le Congrès des députés a approuvé, à la majorité de 98 voix contre 45, un vote de censure contre le cabinet.

Le ministère Sa da Bandeira Avila, ne pouvant pas gouverner en face de l'attitude du Parlement, avait demandé aux Cortès l'autorisation de toucher les impôts. Il est probable que le vote signalé par le télégraphe a été rendu sur cette question.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

ÉTABLISSEMENT DE SAINTE-ANNE
POUR DAMES PENSIONNAIRES
A SAUMUR,

Près l'église de Nantilly.

Cet établissement, situé à mi-côte, défendu des vents du nord, est dans les meilleures conditions pour sa destination : appartements bien éclairés et bien aérés, avec vue délicieuse; belles promenades, jardins, bosquets, horizon vaste et varié.

Le prix de la pension est modéré et varie suivant les besoins et les exigences des pensionnaires.

Marché de Saumur du 13 Mai.

Froment (l'hectol.)	15 23	Huile de lin. . .	48 —
2e qualité, —	14 64	Paille hors barrière	52 06
Seigle.	8 75	Foin. . . id. .	96 64
Orge	8 25	Luzerne (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle . .	120 —
Fèves.	14 —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs . . .	26 —	— de colza. .	28 50
— rouges . . .	26 —	— de lin . .	26 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques (l'hectolitre). .	— —
Huile de noix ord.	52 —	— cassées (50 k.) .	— —
— de chenevis .	45 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864. . .	1re	qualité	150 à 180
Id.	2e	id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur . .	1re	id.	60 à »
Id. 1864,	2e	Id.	55 à »
Saint-Léger et environs . .	1re	id.	45 à »
Id. 1864,	2e	id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . .	1re	id.	42 à »
Id. 1864,	2e	id.	38 à »
La Vienne, 1864.			32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.			90 à 120
Champigny, 1864.	1re	qualité	220 à »
Id.	2e	id.	150 à »
Varrains, 1864.			80 à 100
Bourgueil, 1864.	1re	qualité	120 à »
Id.	2e	id.	100 à »
Restigny 1864.			75 à 85
Chinon, 1864.	1re	id.	70 à »
Id.	2e	id.	60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

— Ces conscrits font nombre, ça diminue les levées de marins. Maintenant je dis que la France, ayant besoin de matelots, les prend où il y en a, et peut-elle faire autrement? Voyons! Ah! si elle prenait de même des paysans pour en faire des paysans à son compte, des charpentiers et des maçons pour en faire ses charpentiers et ses maçons à elle, eh bien! il n'y aurait que demi-mal; mais elle vous les fait tous, pêle-mêle, sans y regarder, troupiers, tourlourous, pantalons rouges, propres à rien!... voilà le sentiment d'un vieux navigateur. Au bout du compte, cousine, si votre mari avait tiré un mauvais numéro, vous ne seriez ni sa femme ni la mère de ses enfants... Viens donc sur mes genoux, mon petit Fil-de-Carret!... On te fera matelot, on t'apprendra le bon cœur, le mépris de l'argent et l'amour du bon Dieu, qu'on voit de plus près sur mer, vu que le ciel y touche.

— Cousin Guillou, s'écria Yvonne, pensez-vous nous faire croire que tous vos mauvais sujets de marins, batailleurs, buveurs, sacripants finis, seraient des façons de petits saints!

Tanguy Pellec et ses enfants se prirent à rire bruyamment; maître Barbejean souriait :

— Je vois, dit-il, qu'on n'a pas oublié par ici le fameux pardon du temps du *Crache-la-Mort*. Eh bien! moi non plus, je n'ai rien oublié; raison pour quoi je vous aime comme frère et sœur, et le restant comme mes enfants.

Sur ces propos et foule d'autres semblables, la veillée s'étant prolongée jusqu'à une heure fort inusitée en Gouesnou, on se coucha.

Le filleul de Barbejean rêva d'aventures de mer.

Le parrain s'endormit, sans souci d'être réveillé pour le quart et avec la ferme intention de se rassasier de sommeil.

En revanche, Tanguy Pellec et sa femme devaient tous les deux se lever de très-grand matin.

VI. — LE BIEN VIENT EN DORMANT.

La charrette, chargée de provisions pour le marché de Brest, attendait à la porte de l'église, où les époux Pellec entendirent la messe d'actions de grâce, dite par le curé. Après quoi ils se rendirent au presbytère, et leur digne pasteur les écouta, tout en prenant son léger repas du matin.

— Très-bien, mes amis, leur répondit-il ensuite; j'irai moi-même à Brest; dès l'ouverture des bureaux, je parlerai à M. le commissaire des classes. Attendez-moi donc sur la place Médisance pour qu'il me soit possible, au besoin, d'invoquer vos témoignages.

Avant dix heures, le bon curé tout joyeux paraissait au lieu du rendez-vous, ayant au bras le commissaire des classes en personne.

— Qu'avez-vous acheté là? dit-il à Tanguy et à sa femme.

— Ce que le cousin nous a demandé.

— Ce n'est point ça qu'il faut. Venez avec nous chez le tailleur.

Pendant que Pellec, qui était de même taille que Barbejean, essayait le vêtement désigné par le commissaire de marine, Yvonne riait en pleurant de joie.

Un paquet volumineux fut placé dans la charrette; le commissaire et le curé montèrent en carriole et furent les premiers au bourg; mais la charrette même arriva devant la ferme avant que Barbejean, en arrière de trois nuits de sommeil, contusionné, courbaturé, harassé par son naufrage et ses dernières aventures, eût fini, selon son dire, de régler son compte avec la fatigue.

Onze heures avaient sonné à la cloche de la paroisse, le maître ronflait encore.

Tanguy et sa femme rassemblèrent sans bruit tous leurs enfants. On posa en évidence un beau pantalon de drap bleu, une chemise de toile blanche et fine, un gilet de drap à boutons ancrés, une cravate, des bas et des escarpins. Mais le dernier vêtement, veste ou caban, paletot ou redingote, fut caché pour le plaisir de la surprise.

Tanguy entra seul, secoua son camarade et lui dit gaiement :

— Debout, matelot, debout! Il est bientôt midi. Voici de quoi t'habiller.

— Une chemise fine! un pantalon de drap! Mais, Tanguy, ce n'était pas ça du tout!...

— Yvonne l'a voulu. Allons! *capelle*-moi ça, comme vous dites, vous autres marins.

Dès que la mère de famille et ses filles purent entrer, Pellec les appela. Les garçons, bien entendu, accoururent aussi. Le maître se savonna, se peigna les cheveux et la barbe qu'il rogna un peu avec l'aide des cousines, dont l'une lui offrait les ciseaux, tandis que l'autre présentait le miroir.

— On ferait naufrage rien que pour l'agrément d'être soigné de même, disait-il avec ravissement.

(La suite au prochain numéro).

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GASCHET.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Gaschet, commerçant, décédé à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Kerneïs, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 13 juin prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal,
(226) TH. BUSSON.

Etude de Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

UN BOIS-TAILLIS

Dit le BOIS DE MÉRON,

Sis commune du même nom, canton de Montreuil-Bellay, joignant les bois de Mme la comtesse de Laistre,

Contenant 22 hectares 8 ares 83 centiares,

Appartenant à M. Brion, interdit.

L'adjudication aura lieu par le ministère de Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 21 mai 1865, à midi,

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

S'adresser à Me GALBRUN, notaire.

Etude de Me GUERTIN, avoué à Chinon.

A VENDRE

PAR LICITATION,

Le dimanche 28 mai 1865, à midi,

En la salle de la Mairie de la commune de St-Germain-sur-Vienne,

Par le ministère de Me DUMOUSTIER, notaire à Lerné,

BELLE MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN ET ENCLOS,

Sise commune de Saint-Germain, canton de Chinon.

Cette propriété, traversée par la route de Chinon à Saumur, est très-agréablement située sur les bords de la Vienne.

Mise à prix. . . . 5,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Me DUMOUSTIER, notaire à Lerné, dépositaire du cahier des charges;

2° Et à Me GUERTIN, avoué poursuivant la vente. (228)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par Mlles MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à Me LAUMONIER. (45)

Etudes de Mes TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN,

Contenant vingt-huit ares trente centiares, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser pour traiter à M. CHASLE, rue des Payens, ou aux notaires.

Etude de Me HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 18 mai 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, dans la grande salle de la maison Besnier, Grande-Rue, à Saumur, par le ministère de Me Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la vente publique, aux enchères, de quantité de meubles, linge, etc.

Il sera vendu :

Plusieurs lits en fer et en noyer, commodes, secrétaires, tables de toilette, un superbe bureau en acajou avec caisse et tablettes en marbre, tables de nuit, chaises, fauteuils, plusieurs bons matelats, couvertures, rideaux, quantité de linge, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

OU A LOUER

CAFÉ NATIONAL

Situé à Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. HEGRON. (213)

A CÉDER

Pour cause de départ,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1er étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guintrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINTRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

FONDS DE CORDERIE

A CÉDER DE SUITE,

A Fontevrault.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n° 70 bis, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n° 18. M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photographies. (204)

Mme PRIOU, auteur de l'OÏDIOCIDE, *réactif, contre l'oïdium*, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs,

prix de la 1re édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis — Journal de la Famille — *Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie*

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIERE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingeries, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME EDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode *coloriées* à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME EDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME EDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 MAI. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		BOURSE DU 15 MAI. Dernier cours.		Hausse.		Baisse.	
3 pour cent 1862.	67	60	»	»	»	05	67	65	»	05	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . .	95	50	»	»	»	»	95	40	»	»	»	10
Obligations du Trésor. . .	448	75	»	»	»	»	450	»	1	25	»	»
Banque de France.	3700	»	»	»	»	»	3700	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.). .	1280	»	»	»	5	»	1285	»	5	»	»	»
Crédit Foncier colonial . .	»	»	»	»	»	»	640	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	»	»	»	»	»	»	760	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	710	»	»	»	»	»	715	»	5	»	»	»
Crédit Mobilier	797	50	»	»	20	»	790	»	»	»	7	50
Comptoir d'esc. de Paris. .	965	»	»	»	»	»	960	»	»	»	5	»
Orléans (estampillé)	830	»	»	»	1	25	832	50	2	50	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). .	1065	»	»	»	5	»	1071	25	6	25	»	»
Est.	512	50	1	25	»	»	515	»	2	50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	900	»	»	»	»	»	900	»	»	»	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	598	75	»	»	6	25	600	»	1	25	»	»
Ouest	522	50	»	»	5	»	530	»	7	50	»	»
Cie Parisienne du Gaz . . .	1667	50	»	»	2	50	1670	»	2	50	»	»
Canal de Suez	452	50	2	50	»	»	452	50	»	»	»	»
Transatlantiques.	480	»	»	»	6	25	477	50	»	»	2	50
Emprunt italien 5 0/0. . .	65	90	»	05	»	»	66	»	»	10	»	»
Autrichiens	445	»	»	»	2	50	446	25	1	25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. .	545	»	»	»	2	50	550	»	5	»	»	»
Victor-Emmanuel	305	»	1	25	»	»	306	25	1	25	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Romains.	267	50	2	50	»	»	270	»	2	50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. .	502	50	»	»	»	»	503	75	1	25	5	»
Saragosse	350	»	»	»	»	»	347	50	»	»	2	50
Séville-Xérés-Séville . . .	175	»	»	»	»	»	175	»	»	»	»	»
Portugais	227	50	»	»	»	»	231	25	3	75	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.												
Nord.	315	»	»	»	»	»	315	»	»	»	»	»
Orléans	302	50	»	»	»	»	302	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	301	25	»	»	»	»	300	»	»	»	»	»
Ouest	298	75	»	»	»	»	298	75	»	»	»	»
Midi.	297	50	»	»	»	»	297	50	»	»	»	»
Est.	302	50	»	»	»	»	302	50	»	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,